

5263 6935

352975

TABLEAU

HISTORIQUE

DES

ÉVÉNEMENTS DE LYON,

ACCOMPLIS DANS LES TROIS JOURNÉES

DES 21, 22 ET 23 NOVEMBRE 1831,

RECUEILLIS ET ANALYSÉS PAR UNE DES VICTIMES
DE LA GUERRE CIVILE.

Malheur et honte à ceux-là qui provoquent
tant de tristes funérailles !



A LYON,

DE L'IMPRIMERIE DE CHARVIN,

Rue Chalamon, n. 1.

1831.

TABLEAU

HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENS DE LYON,

ACCOMPLIS DANS LES TROIS JOURNÉES

DES 21, 22 ET 23 NOVEMBRE 1831.

La fabrique des étoffes de soie subit aujourd'hui les conséquences inévitables d'une trop malheureuse concurrence qui frappe et paralyse tour-à-tour chaque branche de notre industrie, comme plusieurs autres; elle en est arrivée à ce point où le fabricant ne trouve plus dans ses résultats de quoi suffire aux frais de la fabrication, et aux dépenses de son ménage. Cependant, ne voulant pas abandonner un commerce qu'il connaît, d'où a surgi la fortune de ses ancêtres, et qui peut encore lui procurer les moyens de satisfaire au besoin d'un luxe devenu pour lui une nécessité; il a cherché par des moyens qui, s'ils ne sont pas illégaux, sont tout au moins injustes, à se créer des bénéfices au détriment d'une classe pauvre et malheureuse, qu'il a fait et qu'il voulait faire encore travailler beaucoup et long-temps sans presque aucune rétribution.

Cet état de choses ne pouvait durer toujours; les fabricans l'avaient bien prévu. Aussi berçaient-ils les

malheureux ouvriers d'un espoir qu'ils ne songeaient pas à réaliser. Quinze mois n'ont pas suffi à MM. les fabricans pour assouvir leur sordide cupidité ; mais un an plus trois mois étaient bien plus longs qu'il ne fallait pour réduire les ouvriers à la dernière période de la misère et les forcer enfin à réclamer le juste salaire de leur peine.

Ce n'a été pourtant qu'après avoir épuisé toutes leurs ressources et supporté des privations même au dessus de leurs forces , qu'ils se sont décidés à réclamer des fabricans une faible augmentation qui pût les garantir de la faim , sans nuire aux intérêts bien entendus des négocians.

Les ouvriers ont procédé à cette demande avec toute la régularité dont elle était susceptible : ils ont exposé leur besoin et leur souffrance , ils ont prouvé que les bénéfices sans être grands , permettaient encore aux fabricans de souscrire à leur demande ; mais le droit n'était pas de leur côté , et la raison et l'humanité qu'ils invoquaient , ne pouvaient se faire entendre de ces arpagons insatiables.

Convaincus qu'ils ne pouvaient rien obtenir par eux-mêmes , ils intercédèrent auprès de M. le Préfet qui les accueillit et engagea MM. les fabricans à aviser aux moyens de secourir cette classe (instrument de leur fortune) , que la misère mettait aux abois ; par amour-propre ou par la crainte , les fabricans consentirent à régler de concert avec les ouvriers , un tarif qui fixait le prix de la fabrication de tous les articles d'étoffes de soie.

Dans tous ces débats , les ouvriers avaient acquis

la conviction que le pacte passé avec MM. les fabricans ne pouvait avoir d'exécution qu'autant que les parties voudraient bien s'y soumettre, et que nulle loi faite ou à faire ne pouvait en garantir l'inviolabilité.

En effet, peu de temps après les fabricans cherchèrent à rendre ce tarif illusoire, en imposant des conditions contraires à leurs ouvriers ; et dans peu de jours, les choses en revinrent au même état. Dès lors, plus de salut pour les ouvriers, la patience était poussée à bout, et la misère à son comble ; les angoisses de la faim torturaient déjà leurs entrailles, et ne leur laissaient d'autre perspective que celle d'une mort plus ou moins éloignée, mais toujours certaine.

Ils résolurent d'obtenir par la force des armes, les moyens de gagner du pain ou de chercher dans le combat une mort plus prompte et moins douloureuse que celle qui leur était préparée par la cruelle obstination de MM. les fabricans.

Les ouvriers en soie employèrent la journée du dimanche 20 novembre à organiser une petite armée qui devait lutter avec la garde nationale et la troupe de ligne. Convaincus de la justice de leurs réclamations, ils n'employèrent aucun moyen pour déguiser leurs projets, car beaucoup de monde savait que le lundi 21, ils seraient réunis et qu'ils devaient faire une tentative pour forcer les fabricans à exécuter le tarif qu'ils avaient eux-mêmes réglé. L'autorité ne pouvait consentir à laisser troubler l'ordre et la tranquillité publique, elle devait garantir les personnes et les propriétés qu'on menaçait ; elle intervint, et ne pouvant rien obtenir des moyens de persuasion, elle se vit

contrainte à opposer la force à la force. Des pelotons de garde nationale furent envoyés pour dissiper les attroupemens qui s'étaient formés dans les quartiers de la Croix-Rousse. L'attitude hostile de ces détachemens irrita les ouvriers qui les accueillirent à coups de pierre, les désarmèrent en grande partie, en blessèrent quelques-uns, et finalement, les forcèrent à une retraite précipitée. Alors la troupe de ligne fut mise en mouvement, la fusillade s'engagea de part et d'autre; plusieurs évolutions militaires furent exécutées par ordre de M. le lieutenant général comte Roguet.

Vers midi, M. le Préfet du département, et M. le général Ordonneau, commandant supérieur de la garde nationale, se présentèrent en costume officiel aux ouvriers réunis pour les haranguer, les rappeler à l'ordre et probablement pour en connaître l'esprit et le but. Pendant que ces deux fonctionnaires entretenaient les ouvriers, la 1^{re} légion de la garde nationale était aux prises avec différens groupes. Une telle manière de procéder fit croire aux ouvriers que la démarche de M. le Préfet déguisait un piège et ils s'empressèrent de le retenir prisonnier avec M. le général Ordonneau, l'un jusques à huit heures du soir, l'autre jusques à 2 heures du matin. Pendant leur captivité tous les égards furent observés envers les illustres prisonniers.

Quelques narrateurs officieux et notamment un journal assez répandu dans Lyon, ont cherché à jeter du doute sur la question de savoir de quel côté étaient partis les premiers coups de fusils : il est po-

sitif que cette initiative, prélude de tant de désastres, a été prise par les gardes nationaux de la première légion, composée en partie de négocians et fabricans habitans le quartier des Capucins.

La garde nationale de la Croix-Rousse fut désarmée par les ouvriers qui s'emparèrent de deux pièces de canon, les pointèrent sur les avenues de la ville, élevèrent des barricades, fortifièrent en un mot le faubourg comme une position militaire, et de là, continuèrent la fusillade jusqu'au soir, avec une intrépidité incroyable.

Cependant vers deux heures de l'après-midi, un détachement était parvenu à tourner cette position, et à la dominer en s'emparant du haut du plateau, mais il fut bientôt forcé à la retraite.

Pendant que la mousqueterie semait partout la douleur et la mort, les chefs des ouvriers cherchaient à obtenir de M. le Préfet et du général Ordonneau des bons pour la fourniture d'une certaine quantité d'armes et de munitions, mais il paraît que ces conditions ont été refusées par les prisonniers.

Depuis midi jusqu'à la fin du jour la fusillade ne discontinua pas dans toutes les rues qui aboutissent au faubourg de la Croix-Rousse, et partout les ouvriers obtinrent des avantages sur la troupe de ligne et la garde nationale qu'ils désarmaient pour s'emparer de leurs munitions et des armes. Enfin, la nuit arriva et nous jouîmes un instant de ce calme indispensable pour nous livrer au regret des malheurs déjà consommés et aux craintes que nous présageait la journée du lendemain.

Les différens échecs qu'avaient éprouvés les troupes, avaient décidé le général Roguet à demander du renfort aux villes voisines de Lyon. Dès la pointe du jour du mardi 22, plusieurs bataillons des 13^e et 40^e de ligne firent leur entrée et parcoururent une partie de la ville en livrant ou soutenant sans cesse des combats qui navraient tous les cœurs généreux. Bientôt la terreur se répandit dans toute la ville, une partie de la garde nationale abandonna ses postes, beaucoup se joignirent aux ouvriers, et Lyon offrit sur tous les points le spectacle hideux de la guerre civile.

La population ouvrière des Brotteaux, de la Guillotière et de Saint-Just se mit en mouvement : vers dix heures du matin le général Roguet qui avait fait établir une batterie sur le port St-Clair pour empêcher le passage du pont Morand et du pont Lafayette, ordonna de tirer sur les Brotteaux, d'où les ouvriers entretenaient un feu nourri dirigé sur les quais du Rhône.

Durant cette journée des barricades furent construites sur les quais de la Saône et du Rhône, ainsi que sur tous les ponts, presque sur toutes les places et dans beaucoup de rues. Les magasins de trois armuriers furent enfoncés et les fusils distribués aux plus avides de combats, les bureaux de l'octroi dévastés et incendiés.

Vers quatre heures, les dragons tentèrent une charge sur le quai du Rhône, plusieurs y trouvèrent la mort, le reste se sauva sur la place des Terreaux, seul point qu'occupaient alors les autorités de la ville

et du département. Les ouvriers s'emparèrent de la poudrière de Serin et de l' Arsenal établi à Ainay, vers la fin du jour.

Après une journée de mort, la nuit devait être affreuse. Le feu avait pourtant cessé, mais les rues étaient jonchées de cadavres et la désolation était dans tous les cœurs. Dans la nuit du mercredi les autorités civiles parvinrent à décider le général Roguet à quitter la ville avec les troupes qu'il commandait et qui se composaient du 66^e et de plusieurs bataillons des 40^e et 13^e de ligne. Les ouvriers avaient un poste à la barrière de St-Clair, qui tenta d'arrêter la colonne en retraite; la ligne fit une décharge générale, le poste se replia et le général passa avec sa colonne; mais en longeant les quais d'Herbouville, elle fut assaillie par un feu roulant qui l'accompagna jusqu'au faubourg de Bresse, où se croyant toujours poursuivie elle tira quelques coups de canon à mitraille. La nuit était obscure; on entendait des feux nourris qui se mêlaient aux cris : *Aux armes!* et au tocsin que sonnaient presque toutes les cloches. Ce fut la dernière scène de ce drame épouvantable, drame affreux où le sang français a été versé à flots, où des concitoyens se sont déchirés entr'eux. Ah! que n'est-il possible de jeter un voile sur tant d'erreurs! Que n'est-il possible de faire oublier ces journées de désastres et de deuil! Mais de trop funestes souvenirs ne nous permettront pas de les oublier encore.

Dans la matinée du mercredi, tout était calme, mais d'un calme affreux; les boutiques étaient toutes fermées, et les combattans erraient dans les rues

avec des armes dont ils ne savaient plus que faire ; cependant on voyait déjà que Lyon n'avait plus rien à craindre des vainqueurs ; la dévastation de deux maisons qui avaient servi d'abri aux tirailleurs de la ligne , a été la seule vengeance qu'ils ont tirée de leur victoire. Ne craignez point , trembleurs du justemilieu , que le pillage , l'incendie et le massacre soient les représailles de cette classe laborieuse que vous vouliez réduire par la misère. La plus grande générosité a marqué les premiers mouvemens de leur autorité. Ils vous tenaient dans leurs mains , ces hommes que vous vouliez écraser la veille ! ils n'avaient qu'à les serrer pour vous pulvériser , et ces mains généreuses , ils les ont ouvertes..... ne tremblez plus.

Après une victoire si chère , les ouvriers se sont empressés de déposer leur autorité dans les mains des magistrats que quelques perturbateurs politiques voulaient les engager à méconnaître , et M. le Préfet et M. le Maire ont repris les rênes de l'administration.

Après que tant de malheurs furent consommés , l'esprit de parti qui cherche à tirer avantage de tout , faisait ses efforts pour tourner à son profit les avantages que les ouvriers avaient obtenus , les carlistes et les républicains essayèrent tout-à-tour de se placer à la tête des vainqueurs pour proclamer et faire un instant triompher leur cause ; mais les ouvriers qui n'avaient jamais été mus par des idées politiques les repoussèrent également , et ne visèrent qu'au rétablissement de l'ordre qu'ils avaient troublé à regret , placés sous le patronage de M. le Préfet et de M. le Maire , on

vit bientôt les coins des rues décorés des proclamations suivantes :

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

UNION, FRATERNITÉ, OUBLI DU PASSÉ.

Lyonnais!

Trop de malheurs ont affligé notre cité ; ne portons pas plus long-temps la joie dans le cœur des ennemis de notre industrie : Citoyens ! ralliez-vous à vos magistrats , qui sont et seront toujours à leur poste, pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique. Que notre devise soit dès à présent et pour toujours : *Union, fraternité, oubli complet du passé.* Les chefs d'ateliers sont invités à présenter sur-le-champ à la mairie l'état des ouvriers qu'ils emploient, afin qu'on puisse aviser aux moyens de faire distribuer immédiatement quelques secours aux nécessiteux. MM. les présidens des sections des ouvriers sont invités à se réunir de suite à l'Hôtel-de-Ville.

Le Maire de Lyon, BOISSET, adjoint.

Ouvriers!

« Vos présidens de sections vont se rendre auprès de moi pour chercher, de concert avec vos magistrats, les moyens de soulager votre malheureux état de souffrance. Ce sont de bons citoyens ; placez en eux toute votre confiance ; écoutez-les quand ils vous diront que votre premier besoin, comme le nôtre, est le maintien de l'ordre et le rétablissement de la tranquillité publique.

« J'invite MM. vos présidens à se concerter pour se rendre ensemble auprès de moi le plutôt possible. Je suis prêt à les recevoir à toute heure du jour et de la nuit.

» Ouvriers, respect à la loi, respect à la propriété ; ne souffrez pas que des malveillans se glissent dans vos rangs pour faire calomnier vos intentions. Vous m'avez appelé votre père, et je veux l'être de bons enfans. »

Lyon, en l'hôtel de la préfecture, le 25 novembre 1831.

Le Préfet, DUMOLART.

Cette dernière proclamation produisit tout le résultat que l'on pouvait en attendre, car non-seulement il se commit peu d'excès, mais encore les ouvriers s'empressèrent d'arrêter et de conduire en prison les pillards qui s'étaient glissés parmi eux. On dit même que deux pris en flagrant délit furent fusillés sur le champ, et leurs corps jetés dans le Rhône.

Dans la journée du mercredi, la proclamation suivante a été affichée sur les murs de Lyon :

Lyonnais !

Des magistrats perfides ont perdu de fait leurs droits à la confiance publique ; une barrière de cadavres s'élève entr'eux et nous ; tout arrangement devient donc impossible. Lyon, glorieusement émancipé par ses enfans, doit avoir des magistrats de son choix, des magistrats dont l'habit ne soit pas souillé du sang de leurs frères !

Nos défenseurs nommeront des syndics définitifs pour présider avec toutes les corporations respectives à la représentation de la ville et du département du Rhône.

Lyon aura ses comices ou assemblées primaires : les besoins du peuple provincial seront enfin entendus et une nouvelle garde citoyenne sera organisée.... Plus de charlatanisme ministériel pour nous en imposer.

Soldats, vous avez été égarés ; venez à nous, vos blessés vous diront si nous sommes vos frères.

Gardes nationaux, des ordres donnés par des hommes perfides et intéressés ont compromis votre habit. Vos cœurs doivent être français : réunissez-vous à nous pour maintenir l'ordre.

Nous sommes sûrs qu'au premier rappel chacun de vous se trouvera sur les places d'armes respectives.

Tous les bons citoyens s'empresseront de rétablir la confiance en rouvrant leurs magasins.

L'arc en ciel de la vraie liberté brille depuis ce matin sur notre ville ; que son éclat ne soit pas obscurci.

Vive la vraie liberté !

Lyon, le 23 novembre 1831.

Pour la commission des ouvriers :

LACOMBE, *syndic* ; FRÉDÉRIC, *vice-président* ; CHARPENTIER et LACHAPELLE, *syndic*.

Quelques exemplaires de cette proclamation venaient d'être affichés depuis deux heures, lorsqu'on a placardé sur les murs la protestation suivante :

Lyonnais !

Nous soussignés Lacombe, syndic ; Frédéric, vice-président ; Charpentier et Lachapelle,

Déclarons que nous protestons contre une adresse aux Lyonnais, en date du 23 novembre 1831, commençant par ces mots :

« Des magistrats perfides » et finissant par ceux-ci : « Que son éclat ne soit pas obscurci. »

Cette adresse manifestant des sentimens qui n'ont jamais été les nôtres, et nous osons le dire, ni ceux de nos camarades, il est de notre honneur et de notre

patriotisme de protester contre cet acte, d'autant plus lâche, que nous n'avons jamais posé notre seing sur cette adresse.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, le 23 novembre 1831.

LACOMBE, FRÉDÉRIC FILS, GUILLOT, TRICHER,
MOLARD, ANT. ST-EVE, MARMIN.

La proclamation et la protestation qui la suivit de près, devinrent le sujet de toutes les conversations ; chacun se livra aux réflexions de son goût et des motions furent portées dans le sens de l'opinion de chacun ; mais quelques heures suffirent pour faire oublier l'une et l'autre, et toutes les tentatives politiques s'évanouirent.

Afin d'activer plus promptement le retour à l'ordre et de cimenter cet oubli du passé que tout le monde réclame, M. le Préfet a fait publier la lettre suivante que lui a adressée M. le général Roguet :

Mon cher Préfet,

Je vois avec un douloureux chagrin que la malveillance cherche par tous les moyens à dénaturer mes actions, j'ai donné à la population lyonnaise toutes les assurances sur mes intentions, et elle sait très-bien que les malheurs qui ont eu lieu n'ont pas été provoqués par moi et que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour l'empêcher ; j'ai donné ma parole d'honneur que les positions que nous occupons

n'avaient rien d'hostile à la population de votre ville, et cependant l'on a l'air de nous voir ici comme des ennemis. Pour diminuer les souffrances de la classe ouvrière, et, sur votre invitation, j'ai ordonné la reprise des travaux des fortifications; j'ai même prescrit aux officiers du génie de se transporter sur les travaux; c'est, je pense, une mesure que l'homme de bonne foi verra toute pacifique; sans doute, que si quelque insensé venait me provoquer, je ne suis pas homme à le souffrir impunément; mais je suis loin d'une pareille supposition. Que les bons citoyens, que les hommes réellement mus par des idées patriotiques et qui ont le cœur français ouvrent enfin les yeux. Je le répète, rien, absolument rien n'est ici hostile à la ville de Lyon. Tous ceux qui cherchent à insinuer le contraire sont les ennemis de cette intéressante cité, ils veulent par leurs intrigues, perpétuer le désordre.

Envoyez-moi, je vous en supplie, au nom de la paix publique, un de MM. les Membres du Corps municipal, auquel vous pourrez adjoindre le nombre de députés que vous croirez convenable; ils recevront de moi la nouvelle manifestation des sentimens que vous me connaissez. Je désire que cette démarche ait lieu dans la journée, son résultat pourra vous mettre en mesure de pouvoir mener à bonne fin les projets de pacification que vous et moi avons à cœur d'obtenir dans le seul intérêt de la ville de Lyon.

Un bataillon du 49^e a eu l'ordre de marcher sur Lyon, je lui adressai, au moment de l'évacuation, celui de rentrer à Montbrison. Il paraît que ce dernier ordre n'avait pas été suivi, puisque j'ai appris qu'il était hier à Francheville; je lui ai renouvelé l'ordre de rentrer à Montbrison, dans le cas où il se-

rait encore en position ; soyez assez bon pour transmettre au chef cette disposition , pour qu'il l'exécute à l'instant.

Agréé, etc.

Signé Comte ROGUET.

Pour copie conforme :

Le Conseiller-d'Etat, Préfet du Rhône,

DU MOLART.

A Reilleux, le 25 novembre 1831.

